

Le Département du Gers

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Département du Gers porte le dispositif Chaleur Renouvelable

Publié le 13 décembre 2021

Qu'est-ce que la « Chaleur Renouvelable » ?

La chaleur renouvelable est la production de chaleur à partir d'énergie renouvelable : bois énergie, géothermie et solaire thermique.

En partenariat avec l'ADEME, l'Union Européenne et la Région Occitanie, le dispositif accompagne techniquement l'ensemble des maîtres d'ouvrage publics et privés dans la réalisation de leurs projets.

La mission de chaleur renouvelable vous conseillera sur les énergies adaptées à vos besoins énergétiques.

Le Conseil Départemental du Gers porte également une mission d'opérateur pour le compte de l'ADEME qui permet de faciliter l'accès des porteurs de projet au Fonds Chaleur.

Pour en savoir plus : [voir la plaquette « chaleur renouvelable »](#).

Un site **gers.fr**
LE DÉPARTEMENT



Cité des Transitions Énergétique et Écologique

Département du Gers
81, route de Pessan
32022 Auch cedex 9
05.62.67.31.07